



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

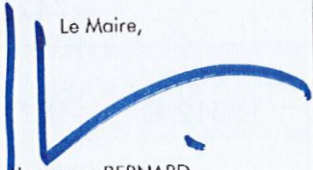
01 JUIN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,


Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESETTES, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-17

OBJET

SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES DU PECQ

M. HULLIN propose au Conseil Municipal, de poursuivre l'aide apportée aux écoles
publiques, de verser les sommes suivantes, et détaillées dans le tableau ci-dessous :

- 5 € par élève élémentaire pour le cadeau de Noël (cadeaux collectifs,
spectacles ...)
- 10 € par élève de maternelle pour le cadeau de Noël (cadeaux collectifs,
spectacles...)
- 154 € par classe (élémentaire et maternelle) pour des sorties éducatives
- 16 € par enfant de CM2 pour une sortie de fin d'année

BUDGET 2023 – SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES						
	Nombre d'enfants	Nombre de classes	6574 Cadeau de NOEL	6574 Sorties éducatives	6574 Voyages CM2	TOTAL
<i>Ecoles Élémentaires</i>						
FELIX EBOUE	309	12	1545 €	1848 €	1008 €	4401 €
CLAUDE ERIGNAC	103	4	515 €	616 €	352 €	1483 €
JEAN MOULIN	123	5	615 €	770 €	384 €	1769 €
GENERAL LECLERC	72	4	360 €	616 €	240 €	1216 €
NORMANDIE NIEMEN	166	7	830 €	1078 €	528 €	2436 €
TOTAL Élémentaires	773		3865 €	4928 €	2512 €	11305 €
<i>Maternelles</i>						
JEHAN ALAIN	147	6	1470 €	924 €		2394 €
CENTRE	88	3	880 €	462 €		1342 €
JEAN MOULIN	81	3	810 €	462 €		1272 €
GENERAL LECLERC	71	3	710 €	462 €		1172 €
NORMANDIE NIEMEN	78	3	780 €	462 €		1242 €
TOTAL Maternelles	465		4650 €	2772 €		7422 €
<i>Ecoles maternelles et Élémentaires</i>						
TOTAL	1238		8515 €	7700 €	2512 €	18727 €

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale en date du 15 mai 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE le versement de ces sommes à chacune des coopératives des écoles.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230524-23-3-17-DE
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023